

Communiqué

RAPPORT EUROPÉEN SUR LES DROGUES 2025 : FAITS MARQUANTS

L'évolution rapide du marché des drogues crée de nouveaux risques et défis pour l'Europe

(05.06.2025, LISBONNE) **EMBARGO 10 H 00 WEST (LISBONNE) | 11 H 00 HAEC** Les changements rapides sur le marché européen des drogues créent de nouveaux risques pour la santé et la sécurité. Ils mettent à l'épreuve la capacité de la région à y faire face. Cette mise en garde émane de l'**Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA)** dans son **Rapport européen sur les drogues 2025 : tendances et évolutions**, publié aujourd'hui⁽¹⁾. Sur la base de données provenant de 29 pays (EU-27, Norvège et Turquie), ce rapport annuel met en lumière les dernières tendances et les menaces émergentes.

La **30^e édition de ce rapport** fournit des données probantes pour orienter la politique publique et la prise en charge en matière de drogues. Il met en évidence la manière dont le marché européen des drogues continue d'évoluer, avec des fournisseurs et des consommateurs qui s'adaptent à l'instabilité géopolitique, à la mondialisation et aux avancées technologiques. Il alerte également sur les risques pour la santé publique liés à la disponibilité et à la consommation d'une gamme de substances de plus en plus diversifiée. Ces substances sont souvent plus puissantes ou plus pures. La polyconsommation reste source de préoccupation. Elle complique la mise en place de services efficaces de prévention, de traitement et de réduction des risques.

L'**EUDA** soutient l'UE et ses États membres dans leurs efforts visant à anticiper et à relever les nouveaux défis liés aux drogues. Pour ce faire, elle propose une gamme de nouveaux services, notamment des alertes ciblées, des évaluations rapides de la menace, le suivi des précurseurs, ainsi que des analyses criminalistiques et toxicologiques approfondies. Le rapport met en évidence plusieurs menaces émergentes qui nécessitent une vigilance de la part des États membres, notamment pour les cathinones de synthèse, les opioïdes de synthèse très puissants et les produits à forte teneur en cannabis.

Magnus Brunner, commissaire européen chargé des affaires intérieures et des migrations, souligne les évolutions récentes auxquelles l'UE est confrontée, en déclarant : «Le marché des drogues illicites représente une grave menace pour la santé et la sécurité de nos citoyens. Il contribue à créer un climat de peur et favorise un environnement propice à la corruption, ce qui fragilise le tissu social de nos communautés, entreprises et institutions. La rivalité féroce qui oppose les réseaux criminels accroît non seulement la violence des gangs et les homicides, mais se traduit également par une implication croissante de mineurs dans des activités criminelles. Une Union européenne sûre et sécurisée est notre priorité absolue. Dans le cadre de *ProtectEU*, la stratégie européenne de sécurité intérieure, nous intensifions nos efforts pour démanteler ces organisations criminelles, désorganiser les opérations de trafic de drogues et lutter contre le phénomène préoccupant que constitue le recrutement de jeunes. Le *Rapport européen sur les drogues* met en lumière les menaces émergentes et souligne la nécessité de prendre des mesures décisives».

Alexis Goosdeel, directeur exécutif de l'EUDA, ajoute : «Dans un contexte d'instabilité mondiale marqué par l'évolution rapide des tendances en matière de drogues, l'Europe est confrontée à de multiples défis qui mettent ses citoyens en danger. La progression de substances très puissantes et de modes de consommation plus complexes pèse lourdement sur les systèmes de santé et de sécurité. Cela nécessite une refonte générale de notre approche et un passage d'un simple suivi de la situation à une évaluation proactive et à un renforcement de notre capacité à y répondre. Nous devons concevoir un cadre de préparation européen et national complet pour

réagir efficacement, renforcer les services de prévention, de traitement et de réduction des risques en les adaptant aux réalités actuelles. Pour atteindre ces objectifs, nous devons améliorer nos systèmes de surveillance et d'alerte. Nous devons également les utiliser pour renforcer notre capacité de réaction. Il est temps d'agir ensemble pour protéger la santé et la sécurité publiques, et sauver des vies».

Marché européen des stimulants : les cathinones gagnent du terrain

Le rapport souligne la disponibilité accrue des [cathinones de synthèse](#) qui se traduit par « des importations et des saisies sans précédent ». Il s'agit de stimulants de synthèse, chimiquement similaires à la cathinone, le principe actif du khat. Au total, au moins 37 tonnes de cathinones de synthèse ont été saisies en 2023 (27 tonnes en 2022 et 4,5 tonnes en 2021). Il s'agissait principalement d'importations conséquentes en provenance d'**Inde**, transitant principalement par les **Pays-Bas**.

Le **système d'alerte précoce de l'UE** sur les nouvelles substances psychoactives (NSP) a identifié sept nouvelles cathinones de synthèse en 2024, portant à 178 le nombre total de ces substances surveillées en Europe. L'**EUDA** a récemment entrepris des évaluations des risques portant sur trois nouvelles cathinones de synthèse : 2-méthylméthcathinone (2-MMC), 4-bromométhcathinone (4-BMC) et *N*-éthylnorpentedrone (NEP). En janvier 2025, l'agence avait également évalué les risques, pour la première fois au niveau de l'UE, de huit produits chimiques précurseurs utilisés pour la production de cathinones de synthèse.

La présence de cathinones de synthèse dans des mélanges est préoccupante, qu'elle soit inconnue des usagers ou recherchée par eux. Les données relatives aux traitements mettent également en évidence la présence croissante des cathinones de synthèse, avec une augmentation des usagers admis en traitement dans les pays qui communiquent ces données (de 425 patients en 2018 à 1 930 en 2023).

En 2023, 53 sites de production de cathinones de synthèse, dont certains à grande échelle, ont été démantelés dans l'Union européenne (29 en 2022), principalement en **Pologne**. Ces données témoignent de l'intensification significative de la production de drogues en Europe. En 2023, les autorités ont démantelé des installations de production dans toute l'Europe, notamment : 250 pour la méthamphétamine, 93 pour l'amphétamine, 36 pour la MDMA et 34 pour la cocaïne.

Nouveaux opioïdes de synthèse : les nitazènes présentent un risque d'intoxication mortelle

L'**EUDA** estime qu'il y a eu 7 500 décès liés à l'usage de drogues en 2023 (contre environ 7 100 en 2022), dans lesquels des opioïdes associés à d'autres substances étaient principalement en cause. Le marché européen des opioïdes continue d'évoluer, et diverses substances autres que l'héroïne sont désormais disponibles. Les [nouveaux opioïdes de synthèse](#) (substances de synthèse qui agissent sur les récepteurs opioïdes du cerveau et qui ont des effets globalement similaires à ceux de l'héroïne) jouent globalement un rôle limité sur le marché européen des drogues. Toutefois, ils occupent une place importante dans les **États baltes**. Leur consommation dans d'autres États membres de l'UE suscite également de plus en plus d'inquiétudes. En 2024, l'**EUDA** a lancé un [appel à action](#) aux partenaires de l'UE et aux États membres, les exhortant à s'unir face à la menace croissante que représentent ces nouveaux opioïdes de synthèse.

Au total, 88 nouveaux opioïdes de synthèse sont apparus sur le marché européen des drogues depuis 2009. Ceux-ci sont souvent très puissants et présentent un risque important d'intoxication et de décès. En 2024, les sept nouveaux opioïdes de synthèse officiellement signalés au **système d'alerte précoce** étaient tous des nitazènes. À ce jour, 22 nitazènes font l'objet d'une surveillance en Europe. Une récente **évaluation des menaces menée par l'EUDA**, axée sur les nouveaux opioïdes de synthèse dans les **États baltes**, a révélé que les nitazènes étaient à l'origine d'une part importante des décès par surdose en **Estonie** et en **Lettonie**. En 2024, au moins sept **États membres de l'UE** et la **Norvège** ont signalé des effets nocifs associés aux nitazènes.

Le rapport souligne la disponibilité croissante en Europe de faux médicaments contenant des nitazènes, qui imitent généralement des médicaments légitimes délivrés sur ordonnance (par exemple, l'oxycodone, les benzodiazépines). Cette situation soulève des inquiétudes quant au risque que ces produits soient utilisés par

un plus large éventail de consommateurs, notamment les jeunes. En raison de la forte puissance des nitazènes, ces faux médicaments présentent un risque important d'intoxication sévère et de surdose. En cas de surdose liée à la consommation d'opioïdes, l'une des principales réponses est l'administration de naloxone par des professionnels de santé ou dans le cadre de programmes de naloxone à emporter. Un nombre croissant de pays déclarent proposer des programmes de naloxone à emporter (15 États membres de l'UE en 2023, trois autres lançant des programmes pilotes en 2024).

Le contrôle exercé par la **Chine** sur 10 nitazènes pourrait amener le marché à délaisser les nitazènes (tels que le métonitazène, le protonitazène) pour se réorienter vers de nouveaux dérivés ou d'autres familles de drogues opioïdes. En 2024, des substances de la famille des « orphines » (par exemple, la cychlorphine, la spirochlorphine) ont été identifiées par l'intermédiaire du système d'alerte précoce, soulignant la nécessité d'une surveillance étroite.

Selon certaines hypothèses, l'interdiction par les talibans de la culture du pavot à opium et de la production d'opium en **Afghanistan** pourrait entraîner une réduction de l'offre d'héroïne en Europe et créer des pénuries qui seraient compensées par des opioïdes de synthèse. Des stimulants, tels que la cocaïne et les cathinones de synthèse, pourraient également être utilisés comme substituts à l'héroïne. Le rapport indique : « Face à l'incertitude, l'Europe doit améliorer sa préparation pour relever les défis potentiels découlant d'une telle évolution du marché ».

De puissants produits à base de cannabis et une plus grande disponibilité des cannabinoïdes semi-synthétiques

L'évolution des marchés du cannabis complique la réponse apportée par les pays pour faire face à la consommation des drogues illicites les plus consommées en Europe. Selon les estimations, 24 millions d'adultes européens (âgés de 15 à 64 ans) ont consommé du cannabis au cours de l'année écoulée. Le contenu moyen de THC de la résine de cannabis a doublé au cours de la dernière décennie pour atteindre 23 % en 2023, soit plus du double de celui de l'herbe de cannabis (stable à 11 %). L'évaluation des risques pour la santé, liés au cannabis est aujourd'hui compliquée par la large gamme de produits disponibles, notamment les extraits et les produits comestibles à forte teneur.

Certains produits vendus sur le marché des drogues en tant que cannabis peuvent être frelatés avec de nouveaux cannabinoïdes de synthèse à forte teneur en principe actif, à l'insu des utilisateurs. Ces substances imitent les effets du THC, le principal composant psychoactif du cannabis (et agissent sur les mêmes récepteurs du cerveau). Les mesures de contrôle prises par la **Chine** à l'égard des cannabinoïdes de synthèse en 2021 ont réduit leur disponibilité en Europe. Cependant, on constate une augmentation de la disponibilité des cannabinoïdes semi-synthétiques (qui peuvent être produits à partir du CBD, un autre composant du cannabis), tels que l'hexahydrocannabinol (HHC), récemment placé sous contrôle international. En 2024, sur les 20 nouveaux cannabinoïdes détectés par le système d'alerte précoce, 18 étaient semi-synthétiques. En juin 2024, la **Hongrie** a signalé un foyer de 30 cas d'intoxication aiguë non mortelle liée à la consommation de « bonbons gélifiés » contenant des cannabinoïdes semi-synthétiques puissants.

Sur le plan politique, plusieurs États membres de l'UE (par exemple, **l'Allemagne, le Luxembourg, Malte et les Pays-Bas**) ont modifié ou envisagent de modifier leur approche à l'égard de l'usage récréatif du cannabis et de son offre. Ces changements comprennent de nouvelles réglementations concernant la culture à domicile, les clubs de culture à but non lucratif et la consommation en privé de cannabis. L'**EUDA** souligne la nécessité de suivre et d'évaluer ces évolutions afin de comprendre pleinement leur incidence sur la santé publique, la sûreté, la sécurité et le marché intérieur.

Cocaïne : problèmes de santé en augmentation et forte disponibilité

La cocaïne est le stimulant illicite le plus consommé en Europe, par environ 4,6 millions d'adultes européens (âgés de 15 à 64 ans) au cours de l'année écoulée. Ses répercussions négatives sur la santé publique suscitent de plus en plus d'inquiétudes. Il s'agit de la deuxième drogue illicite la plus fréquemment signalée par les personnes admises pour la première fois en traitement (35 000 en 2023 contre 31 500 en 2022). Les données

fournies par les hôpitaux sentinelles du projet [Euro-DEN Plus](#) en 2023 indiquent que la cocaïne était la substance la plus fréquemment signalée par les personnes se présentant aux services d'urgence des hôpitaux, mentionnée dans 25 % des cas d'intoxication aiguë liée aux drogues (1 695 cas). L'injection de cocaïne et la consommation de crack sont en augmentation dans un certain nombre de pays. En 2023, on estime à 9 900 le nombre d'entrées en traitement liées au crack (8 100 en 2022).

Les données relatives aux saisies confirment que la disponibilité de la cocaïne en Europe reste élevée. Pour la septième année consécutive, des quantités record de cocaïne ont été saisies par les États membres de l'UE, s'élevant à 419 tonnes déclarées en 2023 (323 tonnes en 2022). La **Belgique** (123 tonnes), l'**Espagne** (118 tonnes) et les **Pays-Bas** (59 tonnes) représentaient près des trois quarts (72 %) de la quantité totale saisie, ce qui confirme leur rôle de points d'entrée clés pour le trafic de cocaïne vers l'Europe (les données préliminaires pour 2024 suggèrent toutefois que la situation évolue). D'autres pays sont également utilisés comme points d'entrée, par exemple l'**Allemagne** (43 tonnes), la **France** (23 tonnes) et le **Portugal** (22 tonnes).

Les saisies importantes effectuées dans les ports européens révèlent la manière dont les trafiquants de drogues continuent d'exploiter les chaînes d'approvisionnement commerciales. En 2024, l'**Espagne** a déclaré sa plus grande saisie de cocaïne jamais enregistrée en une seule cargaison (13 tonnes), dissimulée dans des bananes en provenance d'**Équateur**. Dans le cadre de la [feuille de route de l'UE en matière de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée](#), l'[alliance des ports européens](#) vise à renforcer la résilience des ports face au trafic de drogue et à l'infiltration criminelle.

La concurrence qui règne sur le marché des drogues illicites alimente la criminalité liée à la cocaïne, notamment la violence et les homicides liés aux gangs. En 2024, l'**EUDA** a lancé un [appel à action](#) pour briser le cycle de la violence liée aux drogues, à la suite de la première [conférence européenne](#) sur ce thème. La conférence a mis en évidence la nécessité urgente d'une collaboration intersectorielle afin de garantir une Europe plus sûre et plus sécurisée.

Certains signes indiquent que l'augmentation constante de la disponibilité de cocaïne dans l'UE ces dernières années a une incidence sur la consommation de cette drogue, comme le montrent plusieurs sources de données, notamment l'analyse des eaux usées. Les résidus de cocaïne décelés dans les eaux usées des municipalités ont augmenté dans plus de la moitié des villes disposant de données pour 2023 et 2024. Étant donné que le délai estimé entre la première consommation de cocaïne et la première demande de traitement est d'environ 13 ans, l'augmentation de la disponibilité pourrait se traduire par une forte augmentation de la demande de traitement dans les années à venir. Il est donc urgent d'évaluer la capacité de réaction des États membres de l'Union européenne en prévision d'une possible augmentation de la demande de traitement.

Renforcement de la préparation de l'UE en matière de drogues : nouveaux services de l'EUDA

Afin de soutenir la préparation de l'Europe face à des problèmes de plus en plus complexes en matière de drogue, l'**EUDA** met en place un nouvel ensemble de services intégrés (2). Ces services s'articulent autour de quatre axes principaux : anticiper les nouveaux défis liés aux drogues et leurs conséquences ; alerter en temps réel sur les nouveaux risques et menaces liés aux drogues ; aider l'UE et ses États membres à renforcer leurs réponses ; et faciliter l'échange de connaissances et l'apprentissage à l'échelle de l'UE en vue de l'élaboration de politiques et d'interventions en matière de drogue fondées sur des données probantes.

De nouvelles initiatives, telles qu'un *système européen d'alerte en matière de drogues* et un *système d'évaluation des menaces pour la santé et la sécurité*, sont en cours d'élaboration afin d'améliorer l'alerte précoce et la connaissance des situations. Dans le même temps, un *réseau européen de laboratoires d'analyses médico-légales et toxicologiques* analysera des échantillons de drogues, formera des experts et échangera des informations sur les évolutions nouvelles, telles que les menaces que représentent les nouveaux opioïdes de synthèse. L'agence a également un rôle nouveau dans la collecte et l'analyse d'informations sur les précurseurs de drogues, leur détournement et leur trafic. Elle peut ainsi informer les États membres des nouvelles détections et fournir des données scientifiques à la Commission européenne. Ensemble, ces efforts constitueront une base solide pour une réponse européenne plus résiliente en matière de drogues.

Le président du conseil d'administration de l'EUDA, Dr Franz Pietsch, conclut : «Je félicite l'EUDA pour la 30^e édition de son *Rapport européen sur les drogues*. Cette publication phare est une référence fiable depuis trois décennies. Elle contribue à une meilleure compréhension de la situation en matière de drogues en Europe grâce à ses analyses fondées sur des données probantes. Couvrant à la fois les tendances à long terme et les menaces émergentes, cette dernière édition offre des informations cruciales sur les défis d'aujourd'hui et les risques de demain. Nous sommes profondément reconnaissants envers nos réseaux et nos partenaires pour leur dévouement sans faille au fil des années, nous permettant d'obtenir les données et l'expertise nécessaires à la publication de ce rapport ».

Notes

(¹) Pour en savoir plus sur le *Rapport européen sur les drogues 2025*, voir <https://www.euda.europa.eu/edr2025>. Le rapport décrit la situation en matière de drogues à la fin de 2024, sur la base des données de 2023 ou de la dernière année disponible. Les conclusions du rapport alimenteront, entre autres, la prochaine stratégie antidrogue de l'UE.

(²) [Règlement \(UE\) 2023/1322](#) du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2023 relatif à l'Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA), et abrogeant le règlement (CE) n° 1920/2006.